



**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

Envoyé en préfecture le 05/12/2024  
Reçu en préfecture le 05/12/2024  
Publié le  
ID : 057-834329328-20241204-48\_2024-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 48/2024**  
**SÉANCE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024**  
Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président  
Administrateurs : 19  
En fonction : 19  
(Convoqués le mardi 26 novembre 2024)  
Présents : 12  
Absents : 7  
(Pouvoirs : 3)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)  
Bertrand DUVAL (pouvoir donné à François HENRION)  
Roger PEULTIER (pouvoir donné à Pierre MUEL)  
Claire ANCEL, Philippe HARDY, Odile JACOB-VARLET, Frédéric NAVROT

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHE MP 2021-13 LOT 2 - DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE RELEVÉ A DISTANCE - AVENANT N° 2 DE PROLONGATION**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz rappelle aux membres du Conseil d'Administration leur délibération du 02 février 2022 portant attribution du marché à bons de commande MP2021-13 de fourniture et de pose de dispositifs de comptage relevés à distance.

Le lot n°2 de ce marché concernant la pose de dispositifs de comptage relevés à distance a été attribué à la société REQUEA. Ce marché a été avenanté par délibération 26-2024 en date du 18 juin 2024, portant le montant contractuel à 215 389,39 € HT. Le terme de ce marché est fixé au 31 décembre 2024.

Compte tenu de l'extension du périmètre initial (Avenant 1) et de l'installation des dernières antennes à fin 2024, il convient de prolonger la prestation pour garantir le bon fonctionnement des installations et vérifier les conditions optimales de couverture réseau. Le nombre cible d'antennes posées sera alors de 22 unités.

Aussi, l'avenant n°2 transmis en annexe propose :

- la prolongation d'un an de la durée contractuelle, portant la fin du contrat au 31/12/2025
- l'augmentation du montant du marché pour couvrir les opérations de maintenance et le coût des licences sur la période ajoutée, pour un montant de 15 759,33 € HT, soit une augmentation de 7.32%.

La Commission d'Appel d'Offres ayant émis un avis favorable à la validation de cet avenant lors de sa réunion du 4 décembre 2024, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de valider l'avenant n°2 au marché MP2021-13 - Lot 2 présenté en annexe et d'autoriser la Directrice de la Régie à le signer.

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 04 décembre 2024,

**VALIDE** l'avenant n°2 au marché MP2021-13 - Lot 2 de déploiement d'un réseau de relève à distance, présenté en annexe ;

**AUTORISE** la Directrice de la Régie à signer tout document relatif à ce dernier.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 4 décembre 2024,

Le Président,

The image shows a blue ink signature of Pierre MUEL on the left and the official logo of the Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz on the right. The logo consists of a dark octagonal shape with a white circle inside, and the text 'RÉGIE DE L'EAU DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ' below it.

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.